

Cher Bruno de Quinsonas,

En tant que maire de la commune de Plateau-des-Petites-Roches, concernée par ta récente interdiction de l'accès à l'Aulp du Seuil et aux sentiers balisés sur la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse, je te demande l'autorisation pour les habitants et les randonneurs de pouvoir accéder de nouveau aux 750 ha, dont tu es propriétaire.

Certes la nouvelle loi du 2 février 2023, visant à limiter l'engrillagement des espaces naturels et protéger les espaces privés, te permet en apposant des panneaux « Propriété privée - Défense d'entrer » que l'on a vu fleurir fin août, d'interdire l'accès à tous. Tous sauf l'alpagiste qui monte ses vaches en période estivale et les membres de ta chasse privée. Ces mêmes chasseurs qui pour se réserver cet espace exceptionnel ne manquent pas d'intimider physiquement ou verbalement les randonneurs. Nous sommes d'accord que ce n'est pas acceptable.

Nous aimons traverser les Hauts de Chartreuse, ses paysages exceptionnels, sa faune et sa flore au fil des saisons, son calme. Cet endroit est remarquable et c'est pourquoi il y a une réglementation que chacun d'entre nous doit respecter. Plusieurs accès sont possibles, plus ou moins faciles, celui de l'Aulp du Seuil fait partie des plus difficiles, celui qui compte le moins de passage de randonneurs.

Certains secteurs sur ce massif, que je ne nommerai pas, font partie de notre patrimoine exceptionnel, pour les préserver pour les générations futures, je propose des interdictions de circulation pour tous : randonneurs, vététistes, mais aussi chasseurs... à certaines périodes, des périodes de calme nécessaires pour la faune et la flore.

Pour aller dans ce sens et sortir de cette impasse, que puis-je te proposer ?

- Accepter un rachat de tes parcelles situées sur Les Hauts de Chartreuse ?*
- Signer une convention qui réglerait les droits et les devoirs des différentes parties, qui informerait sur le fait que l'on arrive sur un espace privé et partagé ?*
- Demander la modification par nos parlementaires de cette loi du 2 février 2023 en s'inspirant de celle de la loi littorale qui prévoit la libre circulation sur nos côtes ?*

La discussion est ouverte... Il est urgent de se mettre autour d'une table car cette situation prend des proportions qui vont nous dépasser.

Ce 29 septembre, à Plateau-des-Petites-Roches

MADAME LE MAIRE DE PLATEAU-DES-PETITES-ROCHES,
DOMINIQUE CLOUZEAU